



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

**BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER**  
Remplace la version : 23-avr.-2024

Date de révision 23-avr.-2024  
Numéro de révision 8

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER

### Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Produit chimique de prise

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Nom de la société

Bostik SA  
420 rue d'Estienne d'Orves  
92700 Colombes  
FRANCE  
Tel: +33 (0)1 49 00 90 00

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe 112  
France ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement  
(CE) n° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2 - (H373)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2 - (H411)

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Acides gras, C18-insat., dimères, produits de réaction polymériques avec acides du tall-oil et tiéthylènetétramine; Formaldéhyde, polymer with benzenamine, hydrogenated; Alcool benzylique; Amines, polyéthylène poly-, triéthylènetétramine fraction

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER  
Remplace la version : 23-avr.-2024

Date de révision 23-avr.-2024  
Numéro de révision 8



**Mention d'avertissement**  
Attention

**Mentions de danger**

H302 - Nocif en cas d'ingestion  
H315 - Provoque une irritation cutanée  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)**

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette  
P102 - Tenir hors de portée des enfants  
P260 - Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols  
P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage  
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

**Informations supplémentaires**

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public.

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**PBT & vPvB**

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

**3.1 Substances**

non applicable

**3.2 Mélanges**

Nom chimique	CE n° (numéro d'index UE)	Numéro CAS.	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Numéro d'enregistrement REACH
Acides gras, C18-insat., dimères, produits de réaction polymériques avec acides du tall-oil et tiéthylènetétramine 40 - <80 %	500-191-5	68082-29-1	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Chronic 2 (H411)	-	-	-	01-2119972320-44-xxxx

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER**  
Remplace la version : 23-avr.-2024

Date de révision 23-avr.-2024  
Numéro de révision 8

Formaldehyde, polymer with benzenamine, hydrogenated 20 - 25 %	-	135108-88-2	Acute Tox. 3 (H301) Skin Corr. 1C (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) STOT RE 2 (H373) Aquatic Chronic 3 (H412)	-	-	-	01-2119983522-33-XXXX
Alcool benzylique 20 - 25 %	202-859-9 (603-057-00-5)	100-51-6	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H332) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1B (H317)	-	-	-	01-2119492630-38-XXXX
2,4,6-Tris(diméthylamino méthyl)phénol 1 - <5 %	202-013-9 (603-069-00-0)	90-72-2	Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1C (H314) Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-	01-2119560597-27-XXXX
Salicylic acid 1 - <3 %	200-712-3 (607-732-00-5)	69-72-7	Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 4 (H302) Repr. 2 (H361d)	-	-	-	01-2119486984-17-XXXX
Amines, polyéthylène poly-, triéthylène tetramine fraction 1 - <3 %	292-588-2	90640-67-8	Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Chronic 3 (H412)	-	-	-	01-2119487919-13-XXXX

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

## Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	CE n° (numéro d'index UE)	Numéro CAS	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/br ouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Acides gras, C18-insat., dimères, produits de réaction polymériques avec acides du tall-oil et tiéthylène tetramine	500-191-5	68082-29-1	-	-	-	-	-
Formaldehyde, polymer with benzenamine, hydrogenated	-	135108-88-2	100	-	-	-	-
Alcool benzylique	202-859-9 (603-057-00-5)	100-51-6	1200	-	4.2	-	-
2,4,6-Tris(diméthylamino méthyl)phénol	202-013-9 (603-069-00-0)	90-72-2	1999	-	-	-	-
Salicylic acid	200-712-3 (607-732-00-5)	69-72-7	891	-	-	-	-
Amines, polyéthylène poly-, triéthylène tetramine fraction	292-588-2	90640-67-8	1716	1465	-	-	-

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER  
Remplace la version : 23-avr.-2024

Date de révision 23-avr.-2024  
Numéro de révision 8

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Contact avec la peau</b>	Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes</b>	Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements. Sensation de brûlure.
<b>Effets de l'exposition</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Note au médecin</b>	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.
------------------------	---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Aucune information disponible.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER  
Remplace la version : 23-avr.-2024

Date de révision 23-avr.-2024  
Numéro de révision 8

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.
Autres informations	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
---	---

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
Méthodes de nettoyage	Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.
Prévention des dangers secondaires	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.
--------------------------------	--

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Remarques générales en matière d'hygiène	Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation	Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants.
----------------------------	---

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	Produit chimique de prise.
Mesures de gestion des risques (RMM)	Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.
Autres informations	Respecter la fiche de données techniques.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER  
Remplace la version : 23-avr.-2024

Date de révision 23-avr.-2024  
Numéro de révision 8

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Alcool benzylique (100-51-6)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	22 mg/m <sup>3</sup>	
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	110 mg/m <sup>3</sup>	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	8 mg/kg pc/jour	
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	40 mg/kg pc/jour	

2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol (90-72-2)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur	Inhalation	0.53 mg/m <sup>3</sup>	
À court terme Effets systémiques sur la santé travailleur	Inhalation	2.1 mg/m <sup>3</sup>	
À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur	Cutané(e)	0.15 mg/kg	
À court terme Effets systémiques sur la santé travailleur	Cutané(e)	0.6 mg/kg	

Amines, polyéthylénepoly-, triéthylentetramine fraction (90640-67-8)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	0.54 mg/m <sup>3</sup>	

Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Alcool benzylique (100-51-6)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	5.4 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	27 mg/m <sup>3</sup>	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER**  
Remplace la version : 23-avr.-2024

Date de révision 23-avr.-2024  
Numéro de révision 8

Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	4 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	20 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	4 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	20 mg/kg pc/jour	

<b>2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol (90-72-2)</b>			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
À long terme Effets systémiques sur la santé Consommateurs	Inhalation	0.13 mg/m <sup>3</sup>	
À court terme Effets systémiques sur la santé Consommateurs	Inhalation	0.13 mg/m <sup>3</sup>	
À long terme Effets systémiques sur la santé Consommateurs	Cutané(e)	0.075 mg/kg	
À court terme Effets systémiques sur la santé Consommateurs	Cutané(e)	0.075 mg/kg	
À long terme Effets systémiques sur la santé Consommateurs	Oral(e)	0.075 mg/kg	

## Concentration prévisible sans effet (PNEC)

<b>Concentration prévisible sans effet (PNEC)</b>	
<b>Alcool benzylique (100-51-6)</b>	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	1 mg/l
Eau de mer	0.1 mg/l
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	39 mg/l
Sédiments d'eau douce	5.27 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	0.527 mg/kg de masse sèche
Terrestre	0.456 mg/kg de masse sèche
Eau douce – intermittent	2,3 mg/l

<b>2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol (90-72-2)</b>	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.046 mg/l
Eau de mer	0.005 mg/l
Usine de traitement des eaux usées	0.262 mg/l
Eau douce – intermittent	0.46 mg/l
Terrestre	0.025 mg/kg

<b>Amines, polyéthylénepoly-, triéthylentetramine fraction (90640-67-8)</b>	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.027 mg/l
Eau douce – intermittent	0.2 mg/l
Eau de mer	0.003 mg/l
Usine de traitement des eaux usées	0.13 mg/l
Sédiments d'eau douce	8.572 mg/kg de masse sèche

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER  
Remplace la version : 23-avr.-2024

Date de révision 23-avr.-2024  
Numéro de révision 8

Sédiments marins	0.857 mg/kg de masse sèche
------------------	----------------------------

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques** Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

### Équipement de protection individuelle

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Porter des lunettes de protection chimique et un écran facial (lorsque le contact avec les yeux et le visage est possible du fait d'éclaboussures ou de projection de matière).
<b>Protection des mains</b>	Utilisation recommandée : Caoutchouc nitrile. Caoutchouc butyle. Épaisseur des gants > 0.7mm. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 240 min. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Le délai de rupture des gants dépend du matériau, de l'épaisseur ainsi que de la température. Vêtements de protection inadaptés. Cuir. Gants jetables. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Vêtements de protection adaptés.
<b>Protection respiratoire</b>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire adapté.
<b>Type de filtre recommandé :</b>	Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou plus efficace. Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Liquide
Couleur	Orange
Odeur	Amine.

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	> 177 °C	
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	117 °C	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	non applicable
Température de décomposition		Aucun(e) connu(e)
pH	10	
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	3000 - 4500 mPa s	@ 23 °C
Hydrosolubilité	Immiscible à l'eau.	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Pression de vapeur	3	Les données sont techniquement impossibles à obtenir
Densité relative	0.98 - 1.02	
Densité apparente	Aucune donnée disponible	



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER  
Remplace la version : 23-avr.-2024

Date de révision 23-avr.-2024  
Numéro de révision 8

Densité	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

## 9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%)	Aucune information disponible
Teneur en COV	Aucune donnée disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique  
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité  
Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité                      Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité                        Stable dans les conditions normales.

### Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun(e).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses                      Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter                      Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles                      Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux                      Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs toxiques/corrosifs. Ammoniac. Amines.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

##### Informations sur le produit

Inhalation	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
------------	---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER  
Remplace la version : 23-avr.-2024

Date de révision 23-avr.-2024  
Numéro de révision 8

<b>Contact oculaire</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur.
<b>Contact avec la peau</b>	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après les composants). Provoque une irritation cutanée.
<b>Ingestion</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Nocif en cas d'ingestion. (d'après les composants).

## Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

## Toxicité aiguë

### Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie cutanée)	37,931.00 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz)	>20000 ppm
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	20.90 mg/l
ETAmél (inhalation-vapeurs)	>20 mg/l

DL50 par voie orale 2020 mg/kg (rat)

### Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Acides gras, C18-insat., dimères, produits de réaction polymériques avec acides du tall-oil et tiéthylènetétramine	LD50 > 2000 mg/kg)	LD50 > 2000 mg/kg (Rattus)	-
Formaldéhyde, polymer with benzenamine, hydrogenated	LD50 >50 - <= 300 mg/kg (rat)	> 1000 mg/kg ( Rabbit )	-
Alcool benzylique	LD50 = 1620 mg/kg (Rattus)	> 2 g/kg (Oryctolagus cuniculus)	>4.17 mg/L (Rattus) 4 h
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	LD50 > 1 916 - < 2 455 mg/kg (Rattus)	> 1 ml/kg ( Rattus )	-
Salicylic acid	=891 mg/kg (Rattus)	> 2 g/kg (Rattus)	>900 mg/m <sup>3</sup> (Rattus) 1 h
Amines, polyéthylènepoly-, triéthylènetétramine fraction	LD50 (Rattus) 1716 mg/Kg (OECD 401)	LD50 (Oryctolagus cuniculus) 1465 mg/Kg (OECD 402)	-

## Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion/irritation cutanée** Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER  
Remplace la version : 23-avr.-2024

Date de révision 23-avr.-2024  
Numéro de révision 8

<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom chimique	Union européenne
Salicylic acid	Repr. 2

<b>STOT - exposition unique</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>STOT - exposition répétée</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Danger par aspiration</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

### 11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Acides gras, C18-insat., dimères, produits de réaction polymériques avec acides du tall-oil et tiéthylènetétramine 68082-29-1	-	LC50: =7.07mg/L (96h, Danio rerio)	-	-		
Formaldehyde, polymer with benzenamine, hydrogenated 135108-88-2	-	LC50 (96h) =63 mg/L (Poecilia reticulata)Static (OECD 203)	-	EC50 (48h) =15.4 mg/L (Daphnia magna)Static		

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER  
Remplace la version : 23-avr.-2024

Date de révision 23-avr.-2024  
Numéro de révision 8

				(OECD 202)		
Alcool benzylique 100-51-6	EC 50 (72h) = 700 mg/L (Pseudokirchnerella subcapitata) OECD 201	LC50 96 h = 460 mg/L (Pimephales promelas static)	EC50 = 50 mg/L 5 min EC50 = 63.7 mg/L 15 min EC50 = 63.7 mg/L 5 min EC50 = 71.4 mg/L 30 min	EC50 48 h = 230 mg/L (Daphnia magna)		
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	EC50 (72h) = 84 mg/L (Desmodesmus subspicatus) OECD 201	CL50 (96h) = 175 mg/L (Cyprinus carpio)	-	-		
Salicylic acid 69-72-7	EC50 (72 h) > 100 mg/L (Scenedesmus subspicatus) OECD 201	LC50 (96) > 100 mg/L (Pimephales promelas)	-	EC50 48 h = 870 mg/L (Daphnia magna Static)		
Amines, polyéthylène poly-, triéthylène tetramine fraction 90640-67-8	ErC 50 : 72 Hr (Selenastrum capricornutum) 20mg/l	LC50 (96h) = 330 mg/L (Pimephales promelas)	-	EC 50 48hr (daphnia magna) 31.3 mg/l		

## 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

Salicylic acid (69-72-7)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301A : Biodégradabilité facile : Essai MITI modifié (I) (TG 301 C)	14 jours	Biodégradation 88%	Facilement biodégradable

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation**

**Informations sur les composants**

Nom chimique	Coefficient de partage
Formaldehyde, polymer with benzenamine, hydrogenated	2.68
Alcool benzylique	1.05
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	0.219
Salicylic acid	2.25
Amines, polyéthylène poly-, triéthylène tetramine fraction	-2.08

## 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Acides gras, C18-insat., dimères, produits de réaction polymériques avec acides du tall-oil et tiéthylène tétramine	La substance n'est pas PBT/vPvB
Formaldehyde, polymer with benzenamine, hydrogenated	La substance n'est pas PBT/vPvB
Alcool benzylique	La substance n'est pas PBT/vPvB
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	La substance n'est pas PBT/vPvB

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER  
Remplace la version : 23-avr.-2024

Date de révision 23-avr.-2024  
Numéro de révision 8

Salicylic acid	La substance n'est pas PBT/vPvB
Amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction	La substance n'est pas PBT/vPvB

## 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

## 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC 15 01 10\*: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus. 16 03 03\* déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses. 16 05 05 gaz en récipients à pression autres que ceux visés à la rubrique 16 05 04. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Remarque : Les descriptions transport mentionnés dans cette section s'appliquent pour des transport en vrac / IBC uniquement, et peuvent ne pas s'appliquer aux produits en conditionnement non-vrac (selon la définition réglementaire). Les informations spécifiées dans cette section peuvent par conséquent ne pas être en accord avec les mentions du document de déclaration dangereuse.

### Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Fatty acids, C18-unsaturated, dimers, polymers with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9

Étiquettes 9

14.4 Groupe d'emballage III

Description UN3082, Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Fatty acids, C18-unsaturated, dimers, polymers with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine), 9, III,

(-)

14.5 Dangers pour l'environnement Oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 274, 335, 601, 375

Code de classification M6

Code de restriction en tunnel (-)

Quantité limitée (LQ) 5 L

Identificateur de danger ADR 90

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER  
Remplace la version : 23-avr.-2024

Date de révision 23-avr.-2024  
Numéro de révision 8

(numéro Kemmler)

## IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Fatty acids, C18-unsaturated, dimers, polymers with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN3082, Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Fatty acids, C18-unsaturated, dimers, polymers with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine), 9, III, Polluant marin
14.5 Polluant marin	P
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 969
Quantité limitée (LQ)	5 L
N° d'urgence	F-A, S-F
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	non applicable

## Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Fatty acids, C18-unsaturated, dimers, polymers with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN3082, Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Fatty acids, C18-unsaturated, dimers, polymers with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine), 9, III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	A97, A158, A197
Quantité limitée (LQ)	30 kg G
Code ERG	9L

## **Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

### Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

#### **SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :**

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER  
Remplace la version : 23-avr.-2024

Date de révision 23-avr.-2024  
Numéro de révision 8

## EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

## Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

## Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

## Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

## Polluants organiques persistants

non applicable

## RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

non applicable

## Réglementations nationales

### Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
Alcool benzylique 100-51-6	RG 84
Salicylic acid 69-72-7	RG 15bis, RG 74

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER**  
Remplace la version : 23-avr.-2024

Date de révision 23-avr.-2024  
Numéro de révision 8

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :  
PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)  
vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)  
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée  
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique  
EWC: Catalogue européen des déchets  
LOW: List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)  
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
IATA: International Air Transport Association  
OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air  
IMDG: International Maritime Dangerous Goods  
RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

## Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
AGW	Valeur limite d'exposition professionnelle	BGW	Valeur limite biologique
Plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation « Peau »

Méthode de classification	Méthode utilisée
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	D'après les données d'essai
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	D'après les données d'essai
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	D'après les données d'essai
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

## Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)  
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)  
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)  
Agence de protection de l'environnement des États-Unis  
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)  
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV  
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

**Préparée par** Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

**Date de révision** 23-avr.-2024

**Remarque sur la révision** Sections de la FDS mises à jour 2 3 8 11 12

**Conseil en matière de formation** Lorsque vous travaillez avec des matières dangereuses, la formation régulière des opérateurs est requise par la loi



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER  
Remplace la version : 23-avr.-2024

Date de révision 23-avr.-2024  
Numéro de révision 8

---

**Informations supplémentaires**      Aucune information disponible

**Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**  
Règlement (CE) n°1272/2008 et règlement (CE) n°1907/2006 modifiés par le règlement (UE) n°2020/878

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**